

ASSEMBLÉE DU 27 NOVEMBRE 2024

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

Prendre note que les personnes qui le désirent peuvent adresser leurs interrogations portant sur l'ordre du jour aux membres du conseil en les acheminant à la direction générale, par courriel :

✉ bouchardj@mrclassomption.qc.ca;
✉ deslongchampsn@mrclassomption.qc.ca.

1. - **PRÉLIMINAIRES**
- 1.1 - Ouverture de la séance;
- 1.2 - Adoption de l'ordre du jour; (R)
- 1.3 - Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2024; (R)

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlement numéro 09-384-24-21 et la résolution numéro 24-11-233 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) du 135, boulevard Céline-Dion de la Ville de de la Ville de Charlemagne; (R)

2.1.2 Résolution numéro 2024-11-0518 relative au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI 10-2024) de la Ville de L'Assomption; (R)

2.1.3 Règlements d'urbanisme numéros 437-5 et 438-49 de la Ville de Repentigny (Concordance au SADR 146-17); (R)

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) :

2.2.1 Règlement numéro 146-19 (Gestion de l'urbanisation pour le territoire de L'Épiphanie et autres dispositions) :

2.2.1.1 Dépôt du procès-verbal de la consultation publique; (C.P. 4.1.1.1, D)

2.2.1.2 Adoption du règlement numéro 146-19; (C.P. 4.1.1.2, R)

2.2.2 Nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 146-18 (Dispositions relatives aux aires d'affectations industrielles); (C.P. 4.1.2, R)

2.2.3 Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 184 et modalités relatives à l'application de l'article 245 LAU; (C.P. 4.1.3, R)

2.2.4 Enveloppe budgétaire en vue d'acquérir des données sur les transactions immobilières; (C.P. 4.1.5, R)

2.2.5 Avis à la ministre et aux organismes partenaires de l'amorce du processus de révision du schéma d'aménagement et de développement durables de 4ème génération; (C.P. 4.1.6, R)

2.3 - Ententes en aménagement du territoire :

2.3.1 Mandat pour la validation des corridors écologiques; (C.P. 4.2.1, R)

2.3.2 Mandat en vue de l'analyse de la congruence entre les réserves de carbone et la biodiversité; (C.P. 4.2.2, R)

2.3.3 Enveloppe budgétaire en développement de matériel promotionnel pour les ententes et la tenue de l'évènement régional numéro 1; (C.P. 4.2.3, R)

2.3.4 Projet d'entente sur la préservation des ressources en eau de la région de Lanaudière; (C.P. 4.2.4, R)

2.4 - Appel à projet du ministère de la Culture et des Communications (MCC) :

2.4.1 Dépôt de projets en lien avec le patrimoine et les paysages; (C.P. 4.3.1, R)

- 2.5 - Mandat pour la mise en œuvre du plan régional sur les milieux naturels; (C.P. 4.4.3, R)

- 2.6 - Demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la MRC de L'Assomption pour le dossier de la demande d'autorisation # 443624 (élargissement de la route 341); (C.P. 4.5, R)

- 2.7 - Demande de reconnaissance de l'intérêt régional au Parc du Boisé des Terres-noires de L'Assomption; (C.P. 4.6, R)

- 2.8 - Renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :
 - 2.8.1 Entente de délégation à la MRC de Matawinie; (C.P. 4.7.1, R)

- 3. - **ADMINISTRATION**

- 3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement; (D)

- 3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 septembre 2024; (D)

- 3.3 - Prévisions budgétaires :
 - 3.3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025 : (C.P. 5.1, R)
 - 3.3.1.1 Partie I, Aménagement, environnement, développement économique, et administration; (doivent être adoptées par les municipalités membres de la MRC de L'Assomption à la majorité des voix);

- 3.3.1.2 Partie II (doivent être adoptées par les municipalités incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la majorité des voix), ainsi que les autres responsabilités pour lesquelles la MRC de L'Assomption a déclaré sa compétence;
- 3.3.1.3 Partie IV, Code municipal, (doivent être adoptées par la municipalité régie par le Code municipal);
- 3.3.1.4 Partie V (doivent être adoptées par la municipalité ayant le bénéfice de cet écoparc situé à Repentigny);
- 3.3.2 Avis de motion (projet de règlement numéro 186 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption pour l'exercice financier 2025, suivants les articles 148, 975 et 976 du *Code municipal du Québec* et les articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*); (C.P. 5.2., R)
- 3.4 - Indexation et grille salariale 2025; (C.P. 5.3, R)
- 3.5 - Dépôt du rapport 2023 en lien avec le règlement de la gestion contractuelle; (C.P. 5.4, D)
- 3.6 - Calendrier des séances 2025; (C.P. 5.5, R)
- 3.7 - Bilan des demandes citoyennes et municipales en lien avec les inondations à la suite de la tempête Debby des 9 et 10 août 2024; (C.P. 5.6, R)
- 3.8 - Déclaration des intérêts pécuniaires des élus; (C.P. 5.7, R)
- 3.9 - Acquisition d'ordinateurs portables; (C.P. 5.9, R)

- 3.10 - Transferts budgétaires sur décisions de l'année en cours 2024; (C.P. 5.10, R)
- 3.11 - Assurances générales de l'année 2025 :
- 3.11.1 Délégation au directeur général d'octroyer les contrats d'assurances générales à Aon Parizeau (Section IV : Responsabilité civile générale; Section V: Responsabilité complémentaire (Umbrella); Section VIII : Erreurs & Omission et responsabilité professionnelle, responsabilité des administrateurs et dirigeants); (C.P. 5.11.1, R)
 - 3.11.2 Délégation au directeur général d'octroyer les contrats d'assurances à BFL Canada Inc. (Section I: Biens de toute description, bâtiments et contenu, Équipements informatique; Section II : Frais supplémentaires; Section III : Bris de machines; Section VII : Pollution – dommages environnementaux ; Section IX : Cyberrisques); (C.P. 5.11.2, R)
 - 3.11.3 Délégation au directeur général d'octroyer le contrat d'assurances à Beneva (Section VI, crime); (C.P. 5.11.3, R)
- 3.12 - Matières résiduelles :
- 3.12.1 Achalandage exceptionnel à l'écocentre; (C.P. 1.1.1, R)
 - 3.12.2 Entente Éco entreprise Québec (ÉEQ) et membership à la Coopérative de solidarité Tricentris; (C.P. 1.1.2, R)
 - 3.12.3 Description technique sur la partie de lot numéro 2 891 157 (propriété de Joseph Goulet); (C.P. 1.1.3, R)

3.12.4 Ajout de services sur le territoire de la Ville de Charlemagne (Encombrants);
(C.P. 1.1.4, R)

3.12.5 Projet pilote pour le polystyrène; (C.P. 1.1.5, R)

3.13 - Cours d'eau :

3.13.1 Services d'ingénierie au cours d'eau Beaudoin-Papin à L'Assomption;
(C.P. 1.2.1, R)

3.13.2 Services d'ingénierie au cours d'eau Fossé Blanc à L'Épiphanie; (C.P. 1.2.2, R)

3.13.3 Services d'ingénierie au cours d'eau Payette à L'Épiphanie; (C.P. 1.2.3, R)

3.13.4 Services d'ingénierie au cours d'eau Tortueux à Saint-Sulpice; (C.P. 1.2.4, R)

3.13.5 Travaux d'entretien du cours d'eau Bas-Béram, prolongement du fossé de la
Route 341 à L'Épiphanie; (C.P. 1.2.5, R)

3.13.5 Services d'ingénierie au cours d'eau Grande Débouche à Saint-Sulpice;
(C.P. 1.2.6, R)

3.14 - Appui financier aux projets de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) des Seigneuries;
(C.P. 1.3, R)

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Fonds régions et ruralité :

4.1.1 Entente en immigration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) 2024 – 2027; (C.P. 3.1.1, R)

4.1.2 Projet du marché d'alimentation à Saint-Sulpice dans le cadre du Volet Commerces de proximité; (C.P. 3.1.3, R)

4.1.3 Addenda numéro 1 à l'entente de partenariat MRCLAS-FI-2410 avec CIETECH; (C.P. 3.1.4, R)

4.2 - Entente en culture avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) 2024-2027; (C.P. 2.1, R)

4.3 - Sécurité publique :

4.3.1 Demande au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires; (C.P. 5.13.1, R)

4.3.2 Acquisition d'une remorque pour le déplacement de l'Argo; (C.P. 5.13.2, R)

4.4 - Délégués de comté; (C.P. 5.8, R)

4.5 - Table des préfets de Lanaudière (TPL) :

4.5.1 Prolongation de l'entente sectorielle en développement bioalimentaire avec le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL); (C.P. 6.3.1, R)

4.5.2 Renouvellement 2024-2029 de l'entente avec Alliance pour la solidarité en lien avec la démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie; (C.P. 6.3.2, R)

4.6 - Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) :

4.6.1 Approbation du budget 2025 de la TPÉCN touchant le contrat de prêt de service du coordonnateur aux dossiers métropolitains et divers; (C.P. 6.4.1, R)

4.8 - Appui au projet « Artère de l'Est »

4.9 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.